

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 8 février 2017 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. André Pontbriand, maire du canton de Shefford, M. Pascal Russell, maire de la ville de Waterloo, et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bonin, préfet et maire de la ville de Granby.

M. Paul Sarrazin, préfet suppléant et maire de Sainte-Cécile-de-Milton, et M. Raymond Loignon, maire de Roxton Pond, sont absents.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 03.

2017-02-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- Présences et constatation du quorum
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal des séances du 18 janvier 2017 et du 1^{er} février 2017
- 3. Période de questions
- 4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Avis de conformité au schéma :
 - 4.1.1 Règlement de zonage numéro 16-848-23 de la Ville de Waterloo
 - 4.1.2 Règlement de zonage numéro 0681-2017 de la Ville de Granby
 - 4.1.3 Règlement de lotissement numéro 0682-2017 de la Ville de Granby
 - 4.2 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance
 - 4.2.1 Demande de la Municipalité du canton de Shefford
- 5. Plan directeur de l'eau :
 - 5.1 Opération bandes riveraines en santé :
 - 5.1.1 Entente à intervenir avec la Pépinière collective de Saint-Joachim-de-Shefford pour l'offre d'arbustes
 - 5.1.2 Octroi de mandat pour l'atelier de formation sur la revégétalisation des bandes riveraines
- 6. Affaires financières :
 - 6.1 Approbation et ratification d'achats
 - 6.2 Approbation des comptes
 - 6.3 Annulé
 - 6.4 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 2008-203
 - 6.5 Établissement de la structure salariale pour 2017
 - 6.6 Financement permanent du règlement d'emprunt 2010-237 (écocentres) – concordance de courte échéance

- 6.7 Refinancement du règlement d'emprunt 2010-237 (écocentres) – adjudication du billet d'emprunt
- 6.8 Avis de motion – règlement établissant les frais administratifs relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier
7. Diagnostic organisationnel – phase 2
8. Programme Mobilisation – Diversité – Appel de propositions 2017-2019 (en ajournement)
9. Développement local et régional :
 - 9.1 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - tournée régionale d'échanges entre élus municipaux et gouvernementaux – modification à la résolution numéro 2017-01-030
 - 9.2 Modification de la convention du projet de Maison des jeunes de Saint-Alphonse-de-Granby dans le cadre du Pacte rural
 - 9.3 Assemblée générale de fondation du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie – délégation
10. Dossiers régionaux :
 - 10.1 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
 - 10.1.1 Mandat à Gestrans
11. Sécurité publique :
 - 11.1 Autorisation de signature de l'entente à intervenir pour le programme CADET
12. Période de questions
13. Ajournement de la séance

2017-02-055 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 et celui de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2017 tels que soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2017-02-056 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-848-23 DE LA VILLE DE WATERLOO

ATTENDU que la Ville de Waterloo soumet à ce conseil le règlement numéro 16-848-23, adopté le 10 janvier 2017, intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage no 09-848 de la Ville de Waterloo »;

ATTENDU la recommandation des Services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 16-848-23 de la Ville de Waterloo, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-02-057 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 0681-2017 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0681-2017, adopté le 6 février 2017, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier diverses dispositions suite à la refonte (omnibus 1) »;

ATTENDU la recommandation des Services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0681-2017 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-02-058 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 0682-2017 DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0682-2017, adopté le 6 février 2017, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement (articles 13, 20, 28 et 34) »;

ATTENDU la recommandation des Services techniques;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0682-2017 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-02-059 **DEMANDE À LA CPTAQ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS PUBLIQUES D'UNE PARTIE DES LOTS 2 593 378 ET 2 593 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU que le demandeur, soit la Municipalité du canton de Shefford, requiert l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 4 073 mètres carrés;

ATTENDU que la demande s'inscrit dans le projet de réaménagement de l'intersection du chemin du Mont Shefford et de la route 241 qui vise à accroître la sécurité des usagers de la route en y améliorant la visibilité;

ATTENDU que le terrain visé par la demande se situe dans la section résidentielle de l'exploitation agricole du cédant et que les activités agricoles ne seront aucunement touchées par la mise en place de cette nouvelle infrastructure routière;

ATTENDU que le tracé proposé n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles en place;

ATTENDU que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'appuyer la demande de la Municipalité du canton de Shefford.

2017-02-060

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA PÉPINIÈRE COLLECTIVE DE ST-JOACHIM-DE-SHEFFORD ET LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – OFFRE D'ARBUSTES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION BANDES RIVERAINES EN SANTÉ DANS LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec la Coalition du pacte rural de Saint-Joachim-de-Shefford, faisant aussi affaires sous le nom de "Pépinière collective de Saint-Joachim-de-Shefford", relative à l'offre d'arbustes dans le cadre de l'Opération bandes riveraines en santé dans la MRC de La Haute-Yamaska.

ATTENDU que dans le cadre de son Plan directeur de l'eau (PDE), la MRC de La Haute-Yamaska souhaite promouvoir la revégétalisation des berges, permettant une filtration efficace des nutriments et une stabilisation des rives;

ATTENDU que pour ce faire, la MRC a mis en place l'Opération bandes riveraines en santé comprenant, entre autres, l'offre à faible coût d'arbustes destinés aux riverains de la MRC afin de les soutenir dans leurs efforts de revégétalisation;

ATTENDU qu'une première entente de partenariat convenue avec la Pépinière collective de Saint-Joachim-de-Shefford, convenue en 2013 et ayant pris fin en 2015, a permis la distribution de 17 500 arbustes auprès d'environ 400 riverains de la MRC;

ATTENDU que pour poursuivre ce programme d'offre d'arbustes d'ici 2021, la MRC souhaite développer un nouveau partenariat avec la Pépinière collective de Saint-Joachim-de-Shefford aux fins de lui confier la responsabilité de fournir et distribuer une quantité minimale de 20 000 arbustes pour et au nom de la MRC;

ATTENDU que la Pépinière collective est intéressée à soutenir la MRC dans cet objectif et est disposée à offrir des arbustes destinés à la revégétalisation et à la stabilisation des berges;

ATTENDU que ce partenariat doit être convenu par écrit entre les parties;

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand, il est résolu d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'entente précitée à intervenir avec la Pépinière collective de Saint-Joachim-de-Shefford et à effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2017-02-061

OCTROI DE MANDAT POUR L'ATELIER DE FORMATION SUR LA REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES

ATTENDU que dans le cadre de son Plan directeur de l'eau (PDE), la MRC de La Haute-Yamaska souhaite promouvoir la revégétalisation des berges, permettant une filtration efficace des nutriments et une stabilisation des rives;

ATTENDU que pour ce faire, la MRC a mis en place l'Opération bandes riveraines en santé comprenant, entre autres, la dispense d'un atelier de formation destiné aux riverains de la MRC afin de les sensibiliser à la protection de la bande riveraine et aux techniques de revégétalisation;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la préparation et la présentation de cet atelier de formation;

EN CONSÉQUENCE, Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de mandater l'organisme Le RAPPEL,

ayant soumis le plus bas prix pour la préparation et la présentation d'un atelier de formation sur la revégétalisation des bandes riveraines, le tout selon des honoraires totaux de 420,00 \$ plus taxes applicables.

2017-02-062 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller René Beaugard, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Gestion UCS inc. (USB Loubac)	Pièces de remplacement pour bacs de recyclage	3 023,82
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Buropro-Citation	Mobilier pour directrice générale adjointe	1 652,36
École de la Haute-ville	Location d'une salle pour la tenue des séances d'information sur la collecte des matières organiques	447,85
MS Geslam informatique inc.	Entretien 3 ans - serveur licences Veeam backup pour VmWare + support VmWare	1 586,37
TOTAL:		6 710,40

2017-02-063 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-02-02 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 2008-203

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2008-203, il est déposé devant les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2017-02-064 ÉTABLISSEMENT DE LA STRUCTURE SALARIALE POUR 2017

Soumis : Rapport au conseil ADM2017-02.

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'indexer la structure salariale de de la MRC pour 2017 de 1 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des fonctions.

2017-02-065 FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-237 (ÉCOCENTRES) – CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-237, la MRC de La Haute-Yamaska souhaite emprunter par billet un montant total de 526 700 \$;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est alors proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 526 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-237 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 15 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	46 600 \$
2019	47 800 \$
2020	49 200 \$
2021	50 400 \$
2022	51 800 \$ (à payer en 2022)
2022	280 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la MRC de La Haute-Yamaska émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 15 février 2017, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-237, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2017-02-066

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-237 (ÉCOCENTRES) – ADJUDICATION DU BILLET D'EMPRUNT

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Pascal Russell, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 15 février 2017 au montant de 526 700 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-237, au prix de 100,00 \$, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

46 600 \$	2,31 %	15 février 2018
47 800 \$	2,31 %	15 février 2019
49 200 \$	2,31 %	15 février 2020
50 400 \$	2,31 %	15 février 2021
332 700 \$	2,31 %	15 février 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES FRAIS ADMINISTRATIFS RELATIFS À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Pascal Russell que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement établissant les frais administratifs relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents.

2017-02-067

MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2 DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL, MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME ET ABOLITION DU POSTE D'AMÉNAGISTE

ATTENDU que la MRC a procédé à un diagnostic organisationnel à l'été 2016;

ATTENDU qu'à la lueur de ces résultats, ce conseil a résolu de procéder à une réorganisation administrative;

ATTENDU que la phase 1 de cette réorganisation administrative a été complétée en décembre 2016 avec l'embauche de deux nouvelles ressources, à savoir la création d'un poste de greffier ainsi qu'un poste d'adjoint administratif à la direction générale;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu de procéder à la phase 2 de la réorganisation administrative, soit la restructuration des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'effectuer les modifications suivantes :

1. D'adopter le nouvel organigramme daté du 8 février 2017;
2. De créer le nouveau poste de coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;
3. D'intégrer à compter de ce jour M. Steve Otis dans le poste de coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif, le tout selon les conditions de la lettre d'entente signée le 7 février 2017;
4. D'abolir le poste d'aménagiste;
5. De mettre fin en conséquence à l'emploi de M. Benoit St-Germain et lui offrir les modalités de fin d'emploi déterminées par le conseil;
6. D'autoriser le lancement d'une offre d'emploi pour combler le poste vacant de directeur des services techniques, la direction générale étant autorisée à octroyer sans délai un contrat à une firme de recrutement pour l'accompagner dans cette démarche.

2017-02-068

MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE TRAVAIL

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de modifier les modalités de travail du personnel :

1. en remplaçant le dernier paragraphe de la section « temps supplémentaire » par le suivant :
« Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux postes de professionnels, de cadres ainsi que ceux de la direction générale. »
2. en insérant le paragraphe suivant à la fin de la section « congés maladie » :

« Tout employé absent pour cause de maladie ou d'accident pour une période excédant trois (3) jours ouvrables consécutifs doit fournir à la MRC une attestation d'un médecin à l'effet que cette absence était motivée. »

3. en insérant le paragraphe suivant à la fin de la section « congés maladie » :

«Congés maladies utilisés à titre de congés à des fins personnelles

Tout employé peut utiliser ses congés maladie à titre de congés à des fins personnelles, et ce, sur une permission formelle de son supérieur immédiat. En pareil cas, l'employé doit présenter, au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, son formulaire de demande « congé personnel ». Ce délai peut être moindre avec l'accord du supérieur immédiat. Toutefois, tel congé doit être préalablement autorisé.»

4. en remplaçant « la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) » par « la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et en remplaçant « CSST » par « CNESST » partout dans la section « Politique d'aide aux employés en attente de paiement de la CSST ou de l'assurance salaire. ».

2017-02-069

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) – TOURNÉE RÉGIONALE D'ÉCHANGES ENTRE ÉLUS MUNICIPAUX ET GOUVERNEMENTAUX - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-01-030

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-030 nommant MM. René Beauregard, Paul Sarrazin et Philip Tétrault à titre de représentants de la MRC en vue de la rencontre organisée dans le cadre de la tournée régionale d'échanges entre élus municipaux et gouvernementaux concernant le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier une désignation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2017-01-030 de façon à ce que M. René Beauregard soit remplacé par M. Marcel Gaudreau.

2017-02-070

MODIFICATION DE LA CONVENTION DU PROJET DE MAISON DES JEUNES DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

Soumis : Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière pour le projet de Pacte rural numéro 8640-207-14.

ATTENDU que le projet de maison des jeunes de Saint-Alphonse-de-Granby s'est vu octroyer une aide financière cumulative de 60 000 \$ dans le cadre des appels de projets du Pacte rural de La Haute-Yamaska de 2013 et 2014;

ATTENDU que ce projet, initialement estimé à 302 748 \$, a pu être réalisé dans son entièreté selon des coûts de 193 322 \$ et ce, grâce au travail effectué en régie interne ainsi qu'à l'utilisation de matériaux provenant d'un autre site de construction;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier dans les circonstances les modalités prévues aux articles 4.1 et 4.2 de la convention intervenue le 31 janvier 2016 relativement à ce projet afin de ne pas réduire le montant d'aide financière proportionnellement à la réduction des coûts du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la

directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière précitée, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2017-02-071 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION DU PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE (PECEM) – DÉLÉGATION

ATTENDU que la MRC a été invitée à l'assemblée générale de fondation du PECEM qui se tiendra le mercredi 15 mars 2017;

ATTENDU que le PECEM aura pour objectif de poursuivre le mandat et les activités de promotion et de développement de l'économie sociale entrepris par le Pôle régional de l'économie sociale de la Montérégie Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska délègue M. Paul Sarrazin à l'assemblée générale de fondation du PECEM et en cas d'impossibilité d'être présent M. Marcel Gaudreau et subsidiairement M. Samuel Gosselin.

2017-02-072 MANDAT À GESTRANS - SCÉNARIO OPÉRATIONNEL DÉTAILLÉ - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FINANCIÈRE DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

Soumise : Offre de services professionnels de l'entreprise Gestrans datée du 27 janvier 2017.

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de mandater l'entreprise Gestrans pour les travaux en titre, selon les termes et honoraires indiqués à l'offre de services du 27 janvier 2017, pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes applicables.

2017-02-073 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROGRAMME CADET POUR L'ÉTÉ 2017

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec visant à définir les modalités applicables afin que la MRC de La Haute-Yamaska puisse bénéficier des services de deux cadets pour la saison estivale 2017 selon des honoraires forfaitaires de 10 000 \$.

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller André Pontbriand, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue.

2017-02-074 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est 19 h 40. Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au mercredi 1^{er} mars 2017 à 14 h 30.

Mme Judith Desmeules, directrice
générale adjointe et secrétaire-trésorière
adjointe.

M. Pascal Bonin, préfet.